

SEANCE DE CONSEIL COMMUNAL DU 20 AVRIL 2022

- Présences:** MM. M. Malherbe, bourgmestre, M. Reiland et H. Krier, échevins
MM./Mmes C. Adam, C. Brosius, J. Feller-Wilmes, C. Haubrich-Schandeler,
A. Kremer, J. Reckinger, A. Toussaint, W. Vullers, M. Weiler, conseillers
M. L. Wantz, secrétaire
- Excusé:** R. Miny, conseiller

- URBANISME

Le conseil communal, à l'unanimité,

- a) approuve la demande de lotissement présentée par le bureau Best G.O. de Senningerberg au nom de M. G. Bourg de Beringen relative à la division d'une propriété sise à Mersch, 24 et 24A, rue de la Gare, en trois lots.
- b) approuve la demande de lotissement présentée par le bureau RSO Immobilier de Pettingen relative à la division d'une propriété sise à Beringen, 19, rue d'Ettelbruck, en trois lots en vue de leur affectation à la construction.
- c) décide de donner son accord aux modifications ponctuelles des parties graphique et écrite du Plan d'Aménagement Général (PAG) de la commune de Mersch, aux sites «Square Marie-Astrid» à Mersch, «Carrefour Rue d'Arlon / Rue Grande-Duchesse Charlotte» à Mersch, «Zones d'activités Économiques» au Mierscherbiert, «Projet de contournement» au Mierscherbiert, «35-37 Rue de la Gare (site Polygone)» à Mersch, «Hintersten Kiesel/bei Aelenterweg» à Mersch, «Haardter Wee» à Mersch, «187, Rue de Luxembourg» à Rollingen, «43, Rue Principale» à Reckange et «Rue Hurkes» à Beringen sous condition que les remarques invoquées par le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable soient respectées.
- d) décide d'approuver le projet d'aménagement particulier (PAP) concernant la modification ponctuelle du PAP «Clos du soleil» sur des fonds sis à Rollingen, rue de Luxembourg et «Hinter Wohnesch», présenté par le bureau Rausch & Associés Sàrl de Heiderscheid pour le compte de la société Immo Wagner de Luxembourg sous la condition que la partie écrite du PAP soit adaptée selon la remarque de la cellule d'évaluation. L'indemnité compensatoire sera utilisée pour le financement des infrastructures à envisager dans l'intérêt des habitants du quartier et notamment pour l'aménagement d'infrastructures publiques (aire de jeux, canalisations).

- DEVIS

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) le devis pour la confection de trottoirs et la réfection de la voirie à différents endroits de la commune de Mersch au montant total de 350.000,00 € TTC.
- b) le plan avec devis pour l'introduction d'une zone à vitesse limitée 30 km/h ainsi que d'une mesure d'apaisement de trafic dans la rue Lohrbierg à Mersch au montant total de 44.000,00 € TTC.
- c) le devis supplémentaire pour l'aménagement d'une canalisation sous les voies ferrées à Rollingen au montant total de 238.000,00 € TTC.
- d) le devis supplémentaire pour les travaux d'extension et de modernisation du réseau de l'antenne collective et le renouvellement de divers réseaux dans la commune de Mersch au montant total de 500.000,00 € TTC.
- e) le devis pour l'aménagement de bureaux au rez-de-chaussée de l'annexe du Château de Mersch au montant total de 150.000,00 € TTC.
- f) le devis pour l'acquisition de machines et d'équipements spéciaux pour le service de régie et forestier au montant total de 240.000,00 € TTC.
- g) le devis pour la mise à jour du Système d'Information Géographique (SIG) communal de Mersch au montant de 37.500,00 € TVA comprise.

- FINANCES COMMUNALES

Le conseil communal décide à l'unanimité

- a) d'augmenter au budget de 2022 le crédit de l'article intitulé: «Acquisition d'objets d'art» de 50.000,00 € pour le porter au montant total de 60.000,00 €.
- b) d'inscrire au budget de 2022 un crédit de 6.000,00 € à un nouvel article intitulé: «Location de bureaux pour la Maison de la Culture».
- c) d'augmenter au budget de 2022 le crédit de l'article intitulé: «Construction d'une maison relais au site Krounebiérg à Mersch» de 800.000,00 € pour le porter au montant total de 950.000,00 €.
- d) d'augmenter au budget de 2022 le crédit de l'article intitulé: «Réaménagement de la maison N° 1, rue Jean Majerus à Mersch» de 600.000,00 € pour le porter au montant total de 900.000,00 €.
- e) d'approuver les déclarations de recette de l'exercice 2021 au total de 17.566.569,52 €.

- ACTES, CONTRATS, CONVENTIONS

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) le compromis de vente par lequel la Commune de Mersch acquiert sur les consorts Gutenkauf des parcelles de terrain d'une contenance totale de 231,96 ares sis à Mersch «Auf der Ondelsgriecht» et «In den Aehlen», ainsi qu'à Pettingen «Rue du Château» pour un prix total de 698.173,50 €.
Utilité publique: création de mesures de compensation en vue de l'aménagement d'une zone d'activités économiques régionale respectivement dans la construction d'une route de substitution N7/CR123 et la suppression PN24 et PN24a à Pettingen.
- b) plusieurs compromis de vente, contrats de bail, conventions de servitude concernant des terrains sis à Schoenfels, Mersch, Reckange et Moesdorf.
- c) sept concessions à 30 ans au cimetière de Mersch.

- SUBSIDES

Le conseil communal décide d'accorder les subventions suivantes:

- a) *Croix-Rouge Luxembourgeoise*: subside de 5.000,00 € pour aider le peuple ukrainien;
Caritas: subside de 5.000,00 € pour aider le peuple ukrainien;
- b) Mouvement écologique: subside de 2.000,00 € pour l'organisation de l'édition de la journée «Alles op de Velo» entre Mersch et Mamer du 17 juillet 2022, sous condition que les associations merschoises soient exemptées du droit de participation;
- c) Ensemble Vocal du Luxembourg: 1.500,00 € pour l'organisation d'un concert en l'église de Mersch le 29 octobre 2022;

- DON

Le conseil communal décide à l'unanimité d'offrir le produit intégral de la vente publique du bois de chauffage (Holzstee) à l'association Kiwanis Uelzechtdall en vue de soutenir la population ukrainienne. La recette de la vente de bois (8.535,00 €) et de boissons (707,00 €) au profit de Kiwanis s'élève au total à 9.242,00 €.

- PERSONNEL COMMUNAL

Le conseil communal décide à l'unanimité

- a) d'accorder à M. P. Kontz une réduction de son service provisoire d'une année conformément à un règlement grand-ducal déterminant pour les fonctionnaires et employés communaux les cas d'exception ou de tempérament aux conditions du service provisoire.
- b) d'accorder à M. M. Gravé une prolongation du service provisoire de 4 mois.

- c) d'accorder à M. A. Wolter une prolongation du service provisoire de 6 mois.
- d) d'approuver le contrat de louage de service à durée déterminée engageant Mme Phuong-Anh Mai en qualité de salariée à tâche intellectuelle sous le statut du salarié pour une durée déterminée à partir du 1^{er} avril 2022 jusqu'au 30 septembre 2022 inclus.

- PACTE NATURE

Le conseil communal décide à l'unanimité de charger la commission de l'environnement des missions de «l'Equipe Pacte Nature» jusqu'aux prochaines élections communales en 2023.

- CIRCULATION

Le conseil communal confirme à l'unanimité différents règlements de circulation temporaires édictés par le collège des bourgmestre et échevins depuis la dernière séance du conseil communal.

- COMMUNICATIONS DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS ET QUESTIONS DES CONSEILLERS